

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 11 juillet 2014
(convocation du 1 juillet 2014)

Aujourd'hui Vendredi Onze Juillet Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, Mme FRONZES Magali, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, M. LAMAISON Serge, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BOST Christine à Mme. KISS Andréa
M. PUJOL Patrick à M. LABARDIN Michel
Mme. AJON Emmanuelle à M. FELTESSE Vincent
M. AOUIZERATE Erick à M. BOUTEYRE Jacques
M. BONNIN Jean-Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. ANZIANI Alain
Mme. BOUTHEAU Marie-Christine à M. CHAUSSET Gérard
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien
Mme DELATTRE Nathalie à Mme DESSERTINE Laurence à partir de 11 h 40
M. FLORIAN Nicolas à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11 h 30
M. FRAILE MARTIN Philippe à M. FETOUEH Marik

Mme FRONZES Magali à M. DUPRAT Christophe à partir de 11 h 15
M. GARRIGUES Guillaume à Mme. CHABBAT Chantal
Mme. LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
Mme. LAPLACE Frédérique à M. RAUTUREAU Benoit
Mme. LOUNICI Zeineb à M. MARTIN Eric
Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à M. JUNCA Bernard à partir de 10 h 15
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme. BREZILLON Anne
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT à partir 10 h 40
Mme. PIAZZA Arielle à M. LOTHaire Pierre
M. POIGNONEC Michel à Mme. THIEBAULT Gladys
Mme TOUTON Elizabeth à Mme CALMELS Virginie
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin à partir de 11 h 30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy, Mme. CAZALET Anne-Marie
LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Création d'un modèle multimodal et multipartenarial des déplacements - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A la fin des années 1990 l'outil de modélisation stratégique multipartenarial de déplacement « MOSTRA » a été créée sur le territoire de l'agglomération bordelaise.

Destiné à permettre une meilleure prise en compte de la prospective des déplacements « MOSTRA » il a été le vecteur d'une synergie entre l'Etat, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux avec l'appui du C.E.T.E Sud ouest et de l'Agence d'urbanisme.

Quinze ans après sa création, cet outil ne répond plus aux attentes des partenaires en termes, notamment, de développement du territoire, et de l'évolution de la problématique des déplacements.

Au vu de ce constat et pour poursuivre le travail partenarial entre l'Etat, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux, il est apparu nécessaire de constituer un groupement de commande, pour la réalisation d'un nouveau modèle multimodal des déplacements à l'échelle du département. La Communauté urbaine de Bordeaux a été désignée coordonnateur de ce groupement.

Les partenaires pourront ainsi partager une vision prospective commune de territoire et appréhender les incidences sur les modes de déplacements et l'état des circulations.

Le nouveau modèle multi partenarial constituera une plate forme de travail partagée reposant sur un modèle informatique, avec un logiciel spécifique hébergé sur un ordinateur de la Direction Stratégie et Etudes de Déplacements de La Cub. Il permettra une coopération cohérente et d'aide à la décision, destinée à éclairer les décideurs en fonction de leur champ de compétences.

Il s'agit d'un marché à bons de commande, conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de réception de la notification par le titulaire.

Les prestations feront l'objet de bons de commande avec un minimum de 100 000 € HT, et sans maximum, passé en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Le montant de la dépense est estimé à 376 000 € HT.

Elle sera répartie entre les partenaires selon la clé de répartition exposée dans le tableau ci-dessous :

Membres du groupement de commande	Clé de répartition en %
C.U.B (coordonnateur)	45 %
ETAT	25 %
REGION	15 %
DEPARTEMENT	15 %

Pour la CUB cette dépense est imputée sur le budget principal 2014 et suivants sur le compte 2051, chapitre 20, fonction 822, CDR KB00, Opération 05P112O003 «Prospective déplacement (TED)».

La CUB assurera le paiement des factures émises par le titulaire du marché, et émettra ensuite des titres de recette adressés aux autres membres du groupement de commande.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33 3°al. et 57 à 59 du code des marchés publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) et au journal officiel de l'union européenne (JOUE) respectivement les 13 et 14 février 2014.

A la date du 27 mars 2014, 6 candidats ont déposé une offre.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 3 juillet 2014, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise PTV pour un montant estimé de 388 230,00 € HT (soit 465 876,00 € TTC).

En application des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est consultable par les conseillers communautaires à la direction de la commande publique de la CUB, Hôtel de la CUB 3e étage – rue Jean Fleuret – 33 076 Bordeaux cedex.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise PTV pour un montant estimé de 388 230,00 € HT (soit 465 876,00 € TTC).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de marché mis à la disposition des élus,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 33 3^eal., 57 à 59, et 77,

VU la décision de la commission d'appel d'offres en date du 3 juillet 2014 attribuant le marché à l'entreprise PTV,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU' il est nécessaire de se doter d'un modèle multi partenarial, constituant une plate forme de travail partagée, de coopération cohérente et d'aide à la décision entre l'Etat, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux.

CONSIDERANT QUE par sa décision du 3 juillet 2014, la commission d'appel d'offres a attribué le marché portant sur la création d'un modèle multimodal et multipartenarial des déplacements, à l'entreprise PTV.

DECIDE

Article 1 : Le projet de marché mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise PTV qui a émis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant estimé de 388 230,00 € HT (soit 465 876,00 € TTC).

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur le budget principal 2014 et suivants sur le compte 2051, chapitre 20, fonction 822, CDR KB00, Opération 05P112O003 «Prospective déplacement (TED)».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 juillet 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
24 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2014

M. CHRISTOPHE DUPRAT